

COMMUNIQUE du 14 novembre 2023

Première victoire en vue sur le Chômage saisonnier

A l'issue des négociations sur l'assurance chômage, certaines mesures proposées reviennent sur les mesures néfastes des dernières réformes chômage concernant les saisonniers !

LA LUTTE PAIE !!!

Les multiples actions de la CGT Domaines skiable, notamment les deux temps forts du 15 février 2020 et 16 février 2022 ont porté leurs fruits.

Outre ces mobilisations fortement médiatisées, les grèves dans les stations et nos nombreux rendez vous au ministère du travail avec FO et DSF depuis 3 ans ont imposé la problématique de nouvelles règles d'indemnisation mortifères.



Dans l'accord proposé à la signature des organisations syndicales, la période de 6 mois sur 24 est ramenée à 5 mois pour pouvoir ouvrir des droits, et l'indemnisation est légèrement revalorisée.

Bien que le texte soit globalement insuffisant, nous saluons ces avancées obtenues de haute lutte.

Il faut maintenant que l'Etat et les organisations syndicales valident l'accord, nous appuierons sur cette partie de l'accord et demanderons des avancées sur les autres sujets lors de notre prochaine rencontre au ministère du travail mardi 21 novembre.

Autre préoccupation : face à une inflation galopante, la CGT Domaine skiable a signé près de 10% d'augmentation en 2 ans et nous sommes sur le point de négocier une nouvelle augmentation de branche le 27 novembre prochain. Affaire à suivre...



Pour défendre vos droits et en conquérir de nouveaux, syndiquez vous CGT dans vos entreprises et construisons ensemble le rapport de force qui nous permettra de peser dans les négociations avec l'état et les employeurs.